



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2010
--

---//---

L'an Deux Mille Dix, le six juillet à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Michel BUILLARD, Député-Maire de la Ville de PAPEETE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17h45.

Le Conseil Municipal, Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Mlle Sylvana PUHETINI Conseillère municipale, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

La Secrétaire procède à l'appel des membres :

NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION A	Observations
BUILLARD Michel	X			
CLARK Jean-Claude		X		Est arrivé lors du débat et du vote de la délibération n°2010-41
TEAHA Danièle	X			
MAIOTUI Paul	X			N'a pas participé au vote de la délibération n°2010-45 au titre du pouvoir donné par Monsieur Marcelino TEATA
BOUTEAU Nicole	X			
FONG LOI Charles	X			
TRAFTON Mareva	X			
TEMEHARO René		X	PANAI Florienne	
SHAN SEI FAN Victorine	X			
DESTANG Max	X			
TAMA Hinatea	X			
ELLACOTT Alban	X			
LE GAYIC Roméo	X			
PANAI Florienne	X			
ADAMS Myrna	X			
MAI Alain	X			
CHAMPS Agnès	X			

IENFA Jules		X	SHAN SEI FAN Victorine	
PENOT Yvette	X			
TANSEAU Robert	X			
LOMBARD Adrien	X			
LIVINE Danielle		X	TEAHA Danièle	
TE PING Antoinette		X		
TEATA Marcelino		X	MAIOTUI Paul	
PUHETINI Sylvana	X			
BORDET Lily	X			
SUEN KO Régina	X			
SARCIAUX Aldo	X			
GATIEN Johanna	X			
MATAOA Myron	X			
CARLSON Jean-Michel	X			
PEU Titaua		X		
TCHEONG Céline		X		
NAIA TERIIPAIA Amaronn		X		
MAONI Charles		X		
TOTAL	25	10		

Le nombre des membres composant le Conseil Municipal est de 35 dont 35 en exercice.

25 membres sont présents à l'ouverture de cette séance, formant la majorité. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour de cette séance porte sur l'examen des affaires suivantes :

I°) Adoption du compte-rendu de la séance du 03 juin 2010 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la séance du 03 juin 2010 appelle de leur part des observations.

Aucune observation n'a été formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité dans son intégralité.

II°) Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE A I.D.V. LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
2010-77	Concession de terrain	Accordant à Mr MANATE Roiau une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	08/06/2010	
2010-78	Concession de terrain	Accordant à Mlle MAURI Caroline une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	08/06/2010	

2010-79	Concession de terrain	Accordant à Mr PITA Tavi une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	08/06/2010	
2010-80	Concession de terrain	Accordant à Mme FIU Irène une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie.	08/06/2010	
2010-81	Avenant au contrat	Avenant n° 01 du 10 mai 2010 au contrat de maintenance relatif au Réseau Radio DDPC Iles Du Vent entre la Commune de PAPEETE et ASSYSTEM Polynésie		01/06/2010
2010-82	Engagement de partenariat	Convention n° DROM738012010 du 10 juin 2010 avec DEXIA Crédit Local		10/06/2010
2010-83	Convention	Convention de mise à disposition de l'Association TE UI API no Papeete de locaux communaux dépendant du domaine public communal		16/06/2010
2010-84	Convention	Convention passée avec l'Association sportive « PAPEETE Va'a » pour le versement d'une subvention de 2.500.000 FCFP pour l'année 2010.		18/06/2010
2010-86	Marché public de travaux	Marché public de travaux n° 10/2010 du 28 avril 2010, acte d'engagement, conclu avec Société Polynésienne des Eaux et de l'Assainissement, pour la mise aux normes des bouches incendie, pour un montant de 11.908.518 FCFP TTC	30/04/2010	10/05/2010
2010-87	Marché public de fournitures	Marché public de travaux n° 18/2010 du 25 mai 2010, acte d'engagement, conclu avec Tahiti Digit Import, pour la mise en place de caisses automatiques et d'un système de gestion du parking public de l'Hôtel de Ville, pour un montant de 18.817.635 FCFP TTC	27/05/2010	11/06/2010
2010-88	Marché public de travaux	Marché public de travaux n° 26/2010 du 11 juin 2010, acte d'engagement, conclu avec EURL Vairao Constructions, pour la construction d'une salle d'activités et d'une salle d'activités et d'une salle des maîtres avec la mise en œuvre d'un caniveau à grille – Ecole élémentaire Toata - , pour un montant de 16.274.632 FCFP TTC	11/06/2010	21/06/2010
2010-89	Marché public de travaux	Marché public de travaux n° 24/2010 du 11 juin 2010, acte d'engagement, conclu avec EURL Vairao Constructions, pour la construction de salles de classe supplémentaires et d'un local pour le GAPP pour la création d'une STP – Ecole Maternelle Ui Tama –, pour un montant de 24.227.338 FCFP TTC	11/06/2010	21/06/2010
2010-90	Avenant au contrat de prestation	Avenant au contrat de prestation de services CONT-MDE-URN-20090630/001 de l'entreprise Globotraders Tahiti.		21/06/2010
2010-91	Marché	Marché public de travaux n° 27/2010 du 11	11/06/2010	21/06/2010

	public de travaux	juin 2010, acte d'engagement, conclu avec « SA Garonne aluminium Tahiti », pour la construction d'une salle d'activités et d'une salle des Maîtres avec la mise en œuvre d'un caniveau à grille –Ecole élémentaire Toata-, lot n° 02 : menuiserie aluminium et bois, pour un montant de 1.850.230 FCFP TTC		
2010-92	Convention	Convention de mise à disposition à titre gracieux de l'association Fenua animalia d'un terrain dépendant du domaine privé communal.		02/07/2010

III°) Examen des affaires comme suit :

Délibération n° 2010-38	Unanimité Dont 4 procurations
<p>Sur le rapport n° 2010-31 présenté par Monsieur Michel BUIILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, PREND acte du tableau du conseil municipal certifié par le Maire le 24 juin 2010 et joint en annexe de la présente délibération.</p> <hr/> <p><i>Par lettre reçue le 16 juin 2010, le conseiller municipal Thomas TERITEPOROUARAI a adressé à Monsieur le Maire sa démission du conseil municipal pour cause de charge de travail trop importante liée aux nombreuses activités exercées par ce dernier rendant difficile sa participation assidue aux travaux de notre assemblée. En effet, outre ses responsabilités professionnelles, sociales, et religieuses, il a dernièrement été désigné en tant que président de « Radio Maohi ».</i></p> <p><i>Conformément à la loi, le Maire, par lettre du 18 juin 2010, a accusé bonne réception de sa démission qui rend cette dernière définitive puis a informé le Haut-Commissaire de la République de sa décision.</i></p> <p><i>C'est Monsieur Charles MAONI, suivant de liste, qui est appelé à le remplacer, au sein de notre assemblée.</i></p> <p><i>Après avoir été contacté, ce dernier a confirmé vouloir exercer les fonctions de conseiller municipal.</i></p> <p><i>Il est rappelé que l'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.</i></p> <p><i>L'ordre du tableau des adjoints est déterminé par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.</i></p> <p><i>L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :</i></p> <p style="margin-left: 40px;"><i>1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;</i></p> <p style="margin-left: 40px;"><i>2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;</i></p> <p style="margin-left: 40px;"><i>3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.</i></p> <p><i>En l'espèce, l'application des conditions précitées permet de positionner Monsieur Charles MAONI au 35ème rang du nouveau tableau du conseil municipal.</i></p>	

Délibération n° 2010-39	Unanimité Dont 4 procurations
<p>Sur le rapport n° 2010-32 présenté par Monsieur Michel BUIILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, DESIGNE Monsieur Charles MAONI membre de la commission permanente du conseil municipal « Qualité de service - Affaires financières et budgétaires – Investissements - Affaires générales », ABROGE toutes dispositions antérieures contraires.</p>	

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil municipal, chaque conseiller municipal doit être membre d'une commission permanente au moins.

Monsieur Charles MAONI ayant émis le souhait d'être membre de la commission « Qualité de service - Affaires financières et budgétaires - Investissements - Affaires générales »

La commission permanente du conseil municipal « Qualité de service - Affaires financières et budgétaires – Investissements - Affaires générales » est composée comme suit :

☞ Président : Le Maire : Michel BUILLARD
☞ Membres :
1 Danièle TEAHA
2 Paul MAIOTUI
3 Nicole BOUTEAU
4 Mareva TRAFTON
5 René TEMEHARO
6 Alban ELLACOTT
7 Alain MAI
8 Yvette PENOT
9 Robert TANSEAU
10 Sylvana PUHETINI
11 Titaua PEU
12 Charles MAONI

Délibération n° 2010-40

Unanimité
Dont 4
procurations

Sur le rapport n° 2010-33 présenté par Monsieur Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** la transformation (suppression/création) des postes budgétaires de la Commune de PAPEETE conformément aux états ci-après annexés.

La Commission administrative paritaire des agents dits « fonctionnaires » (C.A.P) a proposé de supprimer le grade des commis simples en voie d'extinction et ne comptant plus au 31/12/2009 que 21 agents. Le reclassement de ces agents au grade supérieur se ferait en 3 étapes échelonnées sur l'exercice 2010, en tenant compte de l'âge, de l'ancienneté et des fonctions des agents concernés. Le Conseil municipal, en sa séance du 30 mars dernier, a validé cette proposition en actant une première transformation des postes budgétaires. Cette mesure a permis le reclassement dès le mois de janvier 2010 de 8 de ces agents au grade supérieur.

Il s'agit à présent d'engager la seconde phase de cette mesure en transformant à nouveau les postes budgétaires de la commune permettant le reclassement de six agents dits « commis simples » au grade de commis principal, dès le mois de juillet 2010. Le reste des agents (7) seraient reclassés à compter du mois de décembre 2010, après transformation des postes budgétaires.

Il est rappelé que le coût sur 12 mois de cette mesure se monte à environ 2.000.000.FCFP (charges sociales comprises).

La C.A.P propose également de reclasser au grade d'agent en chef, 8 agents dits « commis principaux ».

Il convient donc pour mettre en œuvre ces décisions, de procéder à un ajustement des postes budgétaires.

Délibération n° 2010-41

Monsieur Jean-Claude CLARK est arrivé lors du débat et du vote de cette délibération

Unanimité
Dont 4
procurations

Sur le rapport n° 2010-34 présenté par Monsieur Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** les autorisations de programme et le

phasage des crédits de paiement (CP) correspondant, **ABROGE** toutes dispositions antérieures contraires.

Compte tenu de l'avancement des travaux du cimetière, il est proposé d'ajouter près de 69 MF de crédits de paiement en 2010 sur l'autorisation de programme n° 01 « Travaux d'extension du cimetière de l'Uranie ». L'ajustement budgétaire s'effectue avec les crédits de paiement de l'autorisation de programme n° 12 « Aménagement de la rue NANSOUTY » pour 20 MF. En effet, l'augmentation de la part de fonds propres sur l'opération « Travaux d'extension du cimetière de l'Uranie » s'élève à 24 MF compte tenu du financement par le pays à hauteur de 65,09%.

Par ailleurs, préalablement au vote de la décision modificative n°1 du budget primitif 2010, il convient de créer les autorisations de programme dont les crédits de paiement font l'objet d'une proposition d'inscription.

Elles sont au nombre de 4 et concernent :

- *La reconstruction de l'école TAMANUI (études uniquement pour le moment) pour 19.722.250 FCFP, financée par le FIP à 80% ;*
- *L'éclairage de la route de l'Uranie pour 28.500.000 FCFP, financé par l'Etat à 50% au titre du BOP123 ;*
- *La mise aux normes incendie du marché municipal (mezzanine) pour 25.000.000 FCFP ;*
- *La station d'épuration collective de Taunoa et le local poubelle de la cuisine centrale pour 126.900.000 FCFP qui devrait être financée par le FIP à hauteur de 44.000.000 FCFP et par une contribution de l'EAD à hauteur de 40MF. Cette opération se substitue à l'opération initiale intitulée : « construction d'une station d'épuration et d'un local poubelle à la cuisine centrale ». En effet, l'opportunité de réaliser un projet de station d'épuration plus large en concertation avec EAD, porteur d'un projet de trois ensembles immobiliers (dont logement social) situés à proximité immédiate s'est présentée. La réalisation d'une station d'épuration commune sera plus économique et plus fonctionnelle. La demande a été faite au FIP de modifier le dossier technique de cette opération. En tout état de cause, la demande d'avance au FIP a été faite ainsi l'engagement du FIP est définitif sur l'opération initiale.*

Délibération n° 2010-42	Unanimité Dont 4 procurations
--------------------------------	-------------------------------------

Sur le rapport n° 2010-35 présenté par Monsieur Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** la modification (DM1) du budget communal, exercice 2010, proposée et **ARRETE** le montant du budget communal, Exercice 2010, à nouveau à :

1 - En section de fonctionnement	Montant en FCFP
Montant BP	6 521 081 192
Mesures nouvelles DM1	11 722 020
Sous-total section de fonctionnement	6 532 803 212
2 - En section d'investissement	Montant en FCFP
Montant BP	2 446 911 646
Mesures nouvelles DM1	24 728 797
Sous-total section d'investissement	2 471 640 443
Montant total budget 2010	9 004 443 655

Les modifications sont approuvées par chapitre ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Opérations réelles		Dépenses	
Imputation	Libellé	en +	en -

Chapitre 011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	5 722 020	
Chapitre 65	AUTRES CHARG. DE GESTION COURANTE	6 000 000	
Sous-total des opérations réelles en SF		11 722 020	
Total des opérations réelles + opérations d'ordre		11 722 020	

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Opérations réelles		Recettes	
Imputation	Libellé	en +	en -
Chapitre 70	PRODUITS DES SERVICES	2 500 000	
Chapitre 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 793 168	
Chapitre 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	550 000	
Chapitre 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 178 852	
Chapitre 79	TRANSFERT DE CHARGES	1 700 000	
Sous-total des opérations réelles en SF		11 722 020	
Total des opérations réelles + opérations d'ordre		11 722 020	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opérations réelles		Dépenses	
Imputation	Libellé	en +	en -
020 01	DEPENSES IMPREVUES	13 436 651	
Chapitre 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 000	
Chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 022 502	
Chapitre 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- 18 127 620	
OPERATIONS			
2006009	Travaux rénovation HDV		- 374 000
2006015	Extension Cimetière Uranie	68 892 414	
2009006	Station d'épuration collective de Taunoa et local poubelle de la cuisine centrale		- 30 500 000
2009013	Ecole Tamanui : Reconstruction		- 13 171 250
2010014	Aménagement de la rue Nansouty		- 20 000 000
2010018	Eclairage:route de l'Uranie	2 500 000	
2010019	Mise aux normes du marché municipal - mezzanine	5 000 000	
Sous-total des opérations réelles en SI		24 728 697	

Opérations d'ordres		Dépenses	
Imputation	Libellé	en +	en -
Chapitre 13	REPRISES SUR SUBVENTIONS	100	
Sous-total des opérations d'ordre en SI		100	
Total opérations réelles + opérations d'ordre		24 728 797	

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opérations réelles		Recettes	
Imputation	Libellé	en +	en -
Chapitre 10	DOTATIONS ET FONDS PROPRES	555 967	

Chapitre 13	SUBV. D'INV. RECUES	41 528	
OPERATIONS			
2006015	Extension Cimetière Uranie	41 613 274	
2007026	Aménagement d'un plateau sportif "les Hauts de Vallons"	9 600 000	
2009001	Ecole Tamanui:Reconstruction de la cantine	3 712 500	
2009006	Station d'épuration collective de Taunoa et local poubelle de la cuisine centrale		- 28 252 000
2009008	Aménagement d'une salle polyvalente à Taunoa		- 297 000
2009013	Ecole Tamanui : Reconstruction		- 10 537 000
2010014	Aménagement de la rue Nansouty	2 200 000	
2010015	Reconstruction de la maison de Pinaï	4 800 000	
2010018	Eclairage : route de l'Uranie	1 250 000	
Sous total des opérations réelles en SI		24 687 269	
Opérations d'ordres		Recettes	
Imputation	Libellé	en +	en -
Sous-total des opérations d'ordre en SI		41 528	
Total opérations réelles + opérations d'ordre		24 728 797	

Délibération n° 2010-43		Unanimité Dont 4 procurations	
<p>Sur le rapport n° 2010-36 présenté par Monsieur Michel BUILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association SPORTIVE EXCELSIOR pour un montant de 500.000 FCFP, AUTORISE le Maire à signer une convention avec l'association SPORTIVE EXCELSIOR, tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant.</p>			
Délibération n° 2010-44		Unanimité Dont 4 procurations	
<p>Sur le rapport n° 2010-36 présenté par Monsieur Michel BUILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention complémentaire à l'association TE MAU RIMA OHIPA NO TE FARE OIRE NO PAPEETE pour un montant de 2.000.000 FCFP, PREND en charge la dépense y afférente par le budget communal – Exercice 2010 – section de fonctionnement – compte 6574/020.</p>			
Délibération n° 2010-45		Unanimité Dont 3 procurations	
<p>Sur le rapport n° 2010-36 présenté par Monsieur Michel BUILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE le versement d'une subvention à l'association TE UI API NO PAPEETE pour un montant de 1.000.000 FCFP, PREND en charge la dépense y afférente par le budget communal – Exercice 2010 – section de fonctionnement – compte 6574/422, AUTORISE le Maire à signer une convention avec l'association TE UI API NO PAPEETE, tout avenant ainsi qu'à la résilier le cas échéant. Cette convention fixe notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisations de la subvention attribuée.</p>			

Délibération n° 2010-46

Unanimité
Dont 4
procurations

Sur le rapport n° 2010-36 présenté par Monsieur Michel BUILLARD,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **AUTORISE** le versement d'une subvention complémentaire à l'association **TE UTUAFARE O TE OAOA** pour un montant de 300.000 FCFP, **PREND** en charge la dépense y afférente par le budget communal – Exercice 2010 – section de fonctionnement – compte 6574/61.

Lors du vote du budget primitif et du conseil municipal du 3 juin 2010, il a été attribué 69.708.900 FCFP de subventions à diverses associations sur les 70.000.000 FCFP inscrits.

Les attributions sont détaillées ci-après :

	2008	2009	Attributions 2010
<i>c/6574 Subventions de fonctionnement aux associations</i>			
<i>Ass TE UTUAFARE O TE OA OA</i>	1 500 000	3 500 000	1 000 000
<i>Ass Fédération Tahitienne de Cyclisme</i>	200 000	200 000	200 000
<i>Ass Jeunesse de Tipaerui</i>	1 500 000	500 000	500 000
<i>Ass TE MAU RIMA OHIPA NO TE FARE OIRE NO PAPEETE</i>	2 000 000	2 000 000	12 000 000
<i>Ass TE RAMA ORA</i>	400 000	400 000	500 000
<i>Ass FIFO</i>	3 000 000	2 000 000	2 000 000
<i>Ass ACORAM-ACOMAR 987</i>	250 000	250 000	250 000
<i>Fédération des Femmes Océaniques</i>	3 000 000	1 000 000	3 000 000
<i>Ass Aide-Formation-Insertion</i>	8 500 000	8 000 000	8 000 000
<i>Ass Les sportifs au grand coeur</i>	108 900	108 900	108 900
<i>Ass Agir pour l'insertion</i>	1 000 000	6 000 000	7 000 000
<i>Ass Les Frères de la Mission</i>	1 750 000	1 750 000	500 000
<i>Ass PAPEETE-BAIE DES ANGES</i>		5 000 000	20 000 000
<i>Papeete Centre Ville</i>			7 000 000
<i>Collectif Tahiti-Haïti 2010</i>			1 000 000
<i>Association Olympics Echecs</i>			250 000
<i>Association Sportive de Aorai</i>	500 000	500 000	500 000
<i>Association Sportive Papeete Va'a</i>	3 300 000	2 500 000	2 500 000
<i>Association Sportive Dragon</i>	500 000	500 000	500 000
<i>Association Sportive Central Sports</i>	500 000	500 000	500 000
<i>Ass TOMITE TAURUA NO PAPEETE</i>	22 000 000	10 000 000	2 000 000
<i>Association pour le Droit à l'Initiative Economique</i>			400 000
		<i>Total</i>	69 708 900

De nouvelles demandes ou des demandes de complément sont parvenues avec l'ensemble des documents requis. Il a donc été proposé d'inscrire en décision modificative n°1, 6 millions de plus pour couvrir notamment ces nouvelles demandes et de porter ainsi la ligne budgétaire à 76.000.000 FCFP.

Tableau récapitulatif des nouvelles propositions d'attributions.

	2008	2009	Déjà attribué (2010)	Proposition s d'attributio n ou de complément
<i>c/6574 Subventions de fonctionnement aux associations</i>				
<i>Association Sportive Excelsior</i>	500 000	500 000	-	500 000
<i>Ass TE MAU RIMA OHIPA NO TE FARE OIRE NO PAPEETE</i>	2 000 000	2 000 000	12 000 000	2 000 000
<i>Ass TE UI API NO PAPEETE</i>	3 000 000	9 500 000	-	1 000 000

Ass TE UTUAFARE O TE OA OA	1 500 000	3 500 000	1 000 000	300 000	
		Total			73 508 900

Délibération n° 2010-47		Unanimité Dont 4 procurations
<p>Sur le rapport n° 2010-37 présenté par Monsieur Paul MAIOTUI,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique, relatif à l'opération « Aménagement de la voie Q de Fare Ute ». Le financement de cette opération dont le coût total est évalué à 140.000.000 FCFP TTC est prévu comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Subvention du Pays (DDC) (70%) : 98.000.000 FCFP - Part communale (30%) : 42 000 000 FCFP <p>AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du pays à cette opération, à lancer les appels d'offres, et à signer les marchés à intervenir.</p> <hr/> <p><i>La ville de Papeete s'est engagée depuis 2007 dans un programme de rénovation des voies communales de Fare Ute. Ainsi, au cours des années 2008 et 2009, les voies O, M, R et N ont été totalement réaménagées.</i></p> <p><i>Afin de clôturer le programme, la ville doit encore traiter la voie Q, qui longe la Papeava, dont le revêtement est fortement dégradé et qui présente des insuffisances en particulier en matière d'évacuation des eaux pluviales.</i></p> <p><i>Il est nécessaire notamment de réaliser les travaux suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un réseau PVC de collecte des eaux pluviales et de reprise des réseaux transversaux existants, - Reprise du réseau d'éclairage public, - Remplacement du réseau d'adduction d'eau potable vétuste, - Réfection de la voie avec parking et trottoir, <p><i>Le coût de l'opération est estimé à 140.000.000 fcfp et le Pays serait disposé à accorder à la Commune un financement à hauteur de 98.000.000 fcfp (soit 70%).</i></p>		

Délibération n° 2010-48		Unanimité Dont 4 procurations
<p>Sur le rapport n° 2010-38 présenté par Monsieur Paul MAIOTUI,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique, relatif à l'opération « Extension du cimetière de l'Uranie – Tranche 2 ». Le financement de cette opération dont le coût total est évalué à 274.752.000 FCFP TTC est prévu comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Subvention du Pays (27,97%) : 62.935.513 FCFP - Part communale (72,03%) : 211.816.487 FCFP <p>AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du pays à cette opération.</p> <hr/> <p><i>Depuis janvier 2010, la commune a engagé la 1ère tranche des travaux d'extension du cimetière pour un montant de 209.432.764 FCFP financé par le Pays à hauteur de 133.090.987 FCFP et par l'Etat à hauteur de 50.933.183 FCFP.</i></p> <p><i>Ces travaux ont fait l'objet du marché 31/2009 passé avec la société JL POLYNESIE SA, et devraient pouvoir être livrés fin 2010. Ils visent à la création de près de 900 tombes.</i></p> <p><i>La 2ème tranche du programme permettra, elle aussi, la création de 900 autres tombes.</i></p>		

Le coût de l'opération est estimé à 225.000.000 FCFP et le Pays serait disposé à accorder à la Commune un financement à hauteur de 62.935.513 FCFP (soit 27.97%).

Délibération n° 2010-49

Unanimité
Dont 4
procurations

Sur le rapport n° 2010-39 présenté par Monsieur Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique, relatif à l'opération « **Aménagement de la rue Nansouty : Trottoirs, voirie, assainissement des eaux pluviales** ». Le financement de cette opération dont le coût total est évalué à **60.000.000 FCFP TTC** est prévu comme suit :

- Aide financière de l'Etat (10%) : **6.000.000 FCFP**
- Subvention du Pays (70%) : **42.000.000 FCFP**
- Part communale (20%) : **12.000.000 FCFP**

AUTORISE le Maire à signer les conventions de financement relatives aux aides financières de l'Etat et du Pays, à lancer les appels d'offres, et à signer les marchés à intervenir.

Dans le souci de permettre une circulation piétonne sécurisée aux alentours des écoles de la Ville de Papeete, la commune a entamé depuis 2006 une procédure de négociation avec l'enseignement protestant afin de réaliser un trottoir rue Nansouty dans le respect de la servitude de passage piéton prévue au PGA.

Pour la réalisation de ces travaux, il est nécessaire de reculer de 3 mètres le mur de clôture de l'école Vienot côté rue Nansouty, ce que l'enseignement protestant a accepté le 9 juillet 2009 par courrier.

Comme prévu au PGA pour ce type de travaux, la charge financière du projet incombe au bénéficiaire de l'ouvrage donc à la commune de Papeete.

Dans le cadre du projet, nous prévoyons par ailleurs des travaux de rénovation de la voirie et des réseaux divers (EP notamment). L'offre de parking existante sera conservée.

Elle a également convenu avec l'école Vienot, que les travaux devront se faire durant les périodes scolaires.

Le coût de l'opération est estimé à 60.000.000 FCFP et l'Etat et le Pays seraient disposés à accorder respectivement à la Commune un financement de 6.000.000 FCFP (10%) et 42.000.000 FCFP (soit 70%).

Délibération n° 2010-50

Unanimité
Dont 4
procurations

Sur le rapport n° 2010-40 présenté par Madame Nicole BOUTEAU,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique, relatif à l'opération « **Aménagement et sécurisation des intersections des rues du quartier de l'Uranie et la rue du commandant Destremeau** ». Le financement de cette opération dont le coût total est évalué à **55.000.000 FCFP TTC** est prévu comme suit :

- Subvention du Pays (70%) : **38.500.000 FCFP**
- Part communale (30%) : **16.500.000 FCFP**

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du Pays à cette opération, à lancer les appels d'offres, et à signer les marchés à intervenir.

En 2009, la ville de Papeete a finalisé la route de liaison de l'Uranie qui relie les différents lotissement et résidences (Le Grand Large, Anuanua, Arevareva et Orava) situés sur le flanc ouest de la vallée de la Tipaerui.

Cette route dessert ainsi près de 700 foyers qui sont amenés à transiter tous les jours et à plusieurs reprises par le croisement Uranie/Destremeau. Or, cette intersection présente une réelle dangerosité du fait de l'importance du trafic entrant dans Papeete et de la nécessité pour son franchissement de couper trois voies de circulation.

Pour sécuriser ce croisement, les dispositions suivantes sont prévues:

- Réduction de la vitesse à la descente de la RDO par la réduction du nombre de voies à une seule ;
- Interdiction des mouvements de tourne à gauche à la sortie de l'Uranie par un dispositif physique ;
- Aménagement d'une voie dédiée au tourne à gauche vers l'école TOATA ;
- Inversion du sens de la gare routière de manière à pouvoir retourner vers Faa'a depuis la voie desservant l'école.

Le coût de l'opération est estimé à 55.000.000 FCFP et le Pays serait disposé à accorder à la Commune un financement à hauteur de 38.500.000 FCFP (soit 70%).

Délibération n° 2010-51

Unanimité
Dont 4
procurations

Sur le rapport n° 2010-41 présenté par Monsieur Max DESTANG,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique relatif à l'opération « **Mise aux normes incendie du marché municipal de PAPEETE** ». Le financement de cette opération dont le coût total est estimé à 69.745.830 FCFP est prévu comme suit :

- Subvention du Pays (DDC, 70%) : **48.822.081 FCFP**
- Fonds propres communaux (30%) : **20.923.749 FCFP**

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement afférente à l'aide financière du Pays, à lancer les appels d'offres et à signer les marchés à intervenir.

Le marché municipal de Papeete a été reconstruit en 1987 et a depuis fait l'objet de très nombreux travaux de mise en conformité et d'amélioration.

Aujourd'hui l'état du bâtiment impose de nouveaux investissements dans le cadre de la mise aux normes incendie, pour garantir des conditions de sécurité « normales » aux usagers de cet équipement.

Pour l'année 2010, des travaux significatifs pour la mise en sécurité et validés par la commission de sécurité ont été identifiés et seront programmés au budget communal à savoir :

- *Le réaménagement des de la mezzanine et du RDC avec des cloisons coupe-feu et des dégagements aux normes.*
- *La mise aux normes de la distribution électrique jusqu'aux stands*
- *La mise en place d'une détection automatique incendie*
- *La création de dégagements supplémentaires pour la mezzanine*
- *La mise en place de gaine d'extraction des fumées de cuisson pour les snacks*
- *Installation d'un réseau d'extinction*

Tous ces travaux font partis du schéma directeur pour la mise en sécurité du marché municipal de Papeete.

Le montant total de ces travaux est de 69 745 830 FCFP. L'opération sera financée à hauteur de 70% (48.822.081 FCFP) par le pays et de 30% par la commune.

Les études sont en cours et programmées au budget 2010.

Le début des travaux est prévu au deuxième trimestre de l'année 2011, avec une durée de travaux de 6 mois.

Délibération n° 2010-52		Unanimité Dont 4 procurations
<p>Sur le rapport n° 2010-42 présenté par Monsieur Michel BUIILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE l'opération « acquisition d'une laveuse de chaussée ». Le financement de cette opération dont le coût total est de 27.839.500 FCFP est prévu comme suit :</p> <p>- Subvention DDC (60%) : 16.703.700 FCFP - Part communale (40%) : 11.135.800 FCFP</p> <p>AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du Pays à cette opération, à lancer les appels d'offres et à signer le marché à intervenir.</p> <hr/> <p><i>Depuis de nombreuses années, la Direction des Services Techniques sollicite l'acquisition de cette laveuse de chaussée afin de remplir les missions suivantes :</i></p> <p><i>-nettoyage des voies de la ville périodiquement ;</i> <i>-nettoyage après un chantier d'autant plus que les travaux avancent dans la ville et que le nettoyage n'est plus assuré par la TSP.</i></p> <p><i>Ne possédant aucun engin capable de nettoyer les voies de la ville convenablement, il devient nécessaire de programmer cette acquisition. Ainsi la subdivision embellissement des services techniques assurera ce service.</i></p> <p><i>Le Pays serait disposé à nous accorder une subvention s'élevant à 60% du coût total de l'opération soit seize millions sept cents trois mille sept cents francs CFP (16.703.700 FCFP).</i></p> <p><i>Ainsi le plan de financement prévu pour cette opération est le suivant :</i></p>		
<i>Coût total</i>	<i>Subvention du Pays DDC</i>	<i>Apport en fonds propres commune</i>
27.839.500	16.703.700	11.135.800
100%	60%	40%

Délibération n° 2010-53		Unanimité Dont 4 procurations
<p>Sur le rapport n° 2010-43 présenté par Monsieur Michel BUIILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE l'opération « acquisition de quatre véhicules d'intervention de police ». L'opération est financée comme suit :</p> <p>Coût total : 23 520 000 fcfp Pays 60% : 14 112 000 fcfp Fonds propres 40% : 9 408 000 fcfp</p> <p>AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du pays, à lancer les appel d'offres et à signer le marché à intervenir.</p> <hr/> <p><i>Afin de renouveler les équipements nécessaires aux interventions de la Direction de la Police Municipale, il est programmé l'acquisition de quatre nouveaux véhicules d'intervention de police. Actuellement, quatre véhicules d'intervention de Police ne sont plus fiables, souvent en panne et ne répondent plus aux critères de sécurité, ils doivent être réformés. Il devient urgent d'acquérir de nouveaux véhicules.</i></p> <p><i>Le Pays serait disposé à nous accorder une subvention s'élevant à 60% de l'opération soit quatorze millions cent douze mille francs CFP (14 112 000 F CFP).</i></p> <p><i>Ainsi le plan de financement retenu pour cette opération est le suivant :</i></p>		

Coût total	Apport en fonds propres commune	Subvention du Pays
23 520 000 FCFP	9 408 000 FCFP	14 112 000 FCFP
100%	40%	60%

Délibération n° 2010-54	Unanimité Dont 4 procurations
<p>Sur le rapport n° 2010-44 présenté par Monsieur Paul MAIOTUI,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique, ci-joint, relatif à l'opération « Aménagement de la route de l'Uranie ». Le financement de cette opération dont le coût total est évalué à 28.500.000 FCFP TTC est prévu comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide financière de l'Etat – BOP 123 (50%) : 14.250.000 FCP - Part communale (50%) : 14.250.000 FCP <p>AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation de l'Etat à cette opération, à lancer les appels d'offres, et à signer les marchés à intervenir.</p> <hr/> <p><i>La route communale de l'Uranie, réalisée conformément au PGA par la mairie de Papeete, est ouverte à la circulation depuis octobre 2009.</i></p> <p><i>Cette route permet actuellement la desserte des résidences Le Grand Large, Anuanua, Arevareva et Orava, soit 705 foyers. A terme, le trafic est encore amené à augmenter puisque des demandes de permis de construire pour de nouvelles résidences ont été déposées dans ce secteur.</i></p> <p><i>Face à cette urbanisation prévisible et afin d'assurer un accès sécurisé, la ville de Papeete souhaite installer l'éclairage public sur l'ensemble de cette route.</i></p> <p><i>Il est alors nécessaire de réaliser les travaux suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pose des fourreaux - Pose du réseau électrique à travers les fourreaux existants - Réalisation de socles en béton, pose des candélabres et connexion au réseau - Raccordement du réseau EDT <p><i>Un accord de principe de l'Etat a été obtenu. Ainsi sa participation s'élèverait à 14.250.000 FCFP soit 50% du montant total de l'opération c'est-à-dire 28.500.000 FCP.</i></p>	

Délibération n° 2010-55	Unanimité Dont 4 procurations
<p>Sur le rapport n° 2010-45 présenté par Monsieur Paul MAIOTUI,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique relatif à l'opération « Construction de l'Atelier métallerie à Tipaerui ». Le financement de cette opération dont le coût est estimé à 40.000.000 FCFP est assuré sur fonds propres, AUTORISE le Maire à signer à lancer les appels d'offres et à signer les marchés à intervenir.</p> <hr/> <p><i>Les ateliers municipaux de Tipaerui représentent environ 3300 m2 de hangar abritant 5 subdivisions du département opérationnel de la Direction des Services Techniques de la commune de Papeete. La plupart des hangars ont été construits dans les années 40 - 50. Ils sont aujourd'hui vétustes et ne répondent plus aux normes de sécurité et d'hygiène.</i></p> <p><i>En effet, les structures sont déformées et attaquées par la rouille, la couverture complètement rouillée n'assure plus son rôle de protection contre la pluie, l'installation électrique est obsolète ...</i></p> <p><i>Les conclusions du rapport de Socotec sur l'atelier métallerie fait état d'une structure dans un état de vétusté très avancé et</i></p>	

d'un comportement aléatoire en cas de vent fort.

Suite à ce constat, la rénovation des hangars a débuté en 2005 sur fonds propres. Ainsi la commune a investi chaque année environ 10 Millions de FCFP (40 Millions de FCFP à ce jour) pour rénover la charpente et la couverture des hangars mécanique et menuiserie (les deux ateliers en meilleur état). Le reste des ateliers est à démolir et à reconstruire.

Il a ainsi été décidé de démolir et de reconstruire l'atelier de métallerie. Le nouveau hangar aura une superficie de 440 m². Le coût d'objectif de l'opération est de 40 Millions de FCFP TTC dont 35 Millions de FCFP TTC pour les travaux et 5 Millions de FCFP pour les études diverses. Le chantier pourra démarrer dès octobre 2010 pour 4 mois de travaux.

Délibération n° 2010-56

Unanimité
Dont 4
procurations

Sur le rapport n° 2010-46 présenté par Monsieur Roméo LE GAYIC,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique, ci-joint, relatif à l'opération « **Etude préalable d'aménagement des parcelles communales dans le quartier Mama'o** ». Le financement de cette opération dont le coût est estimé à **12 221 000 FCFP TTC**, s'effectue comme suit :

- Subvention du syndicat mixte au titre du CUCS (80 %) : **9 776 800 F CFP**

- Part communale (20 %) : **2 444 200 F CFP**

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du CUCS à cette opération.

Etude préalable d'aménagement des parcelles communales quartier Mama'o:

Le site d'habitat insalubre de MAMA'O présente nombre d'enjeux urbains et sociaux qui mobilisent les autorités publiques depuis plusieurs années.

*Le prochain départ de l'Hôpital du site MAMA'O va considérablement modifier le quartier MAMA'O. La Commune est prioritaire foncière de **27 500 m²** au cœur de la RHI (d'une surface totale de **17,8 ha**), en particulier, un petit ensemble scolaire et des zones d'habitats.*

Aussi, elle ne souhaite pas attendre davantage la résolution de problèmes bloquants en engageant des aménagements sur ses propres propriétés à savoir :

- *La restructuration des terrains et bâti de l'ancienne école TAMATINI ;*
- *Le projet de jardin collectif et partager ;*
- *Opérations de logements neufs pour la population résidente.*

*La municipalité a proposé lors du **comité technique de la RHI du 30 septembre 2009** de distinguer différents sites où les projets d'aménagement pourraient être développés de façon autonome et dont la cohérence d'ensemble serait recherchée au travers d'un cadre stratégique souple. Ce principe a été retenu.*

Objectifs de l'étude :

L'étude a pour objectif l'élaboration de la programmation des aménagements urbains sur l'ensemble des parcelles communales du quartier Mama'o (Aivi, Vallons, Paraita) en tenant compte :

- *des enjeux de l'opération de résorption de l'habitat insalubre : démolitions des constructions existantes, équipement en VRD et équipements de proximité, relogement des habitants in situ, développement d'actions d'insertion économique et d'animation du quartier ;*
- *des actions initiées par la commune (projet de jardin collectif et partagé, restructuration du pôle Tamatini)*
- *des projets pouvant être développés par le Pays et ses établissements, notamment :*

1. aménagement de la voie Titiro – Deflesselle : ossature primaire des réseaux secondaires du quartier sur laquelle l'aménagement des parcelles communales devra se greffer à terme ; pour permettre l'engagement des premières opérations d'habitat sur les emprises communales, la desserte et l'équipement en réseaux devra se faire via le réaménagement du réseau actuel

2. engagement d'une opération d'habitat sur le secteur Garnier

3. définition d'un projet d'aménagement du site hospitalier

Résultats concrets attendus

L'aménagement des emprises communales demande un travail fin sur les réponses à apporter en termes d'habitat, de conception des espaces publics et d'équipements complémentaires à l'échelle du quartier.

A l'issue de l'étude préalable d'aménagement, la commune souhaite disposer :

- Proposition d'un schéma général d'organisation urbaine du foncier de la ville : déterminer l'impact urbain et paysager des aménagements envisagés établir un calendrier ;
- Mise au point d'un plan guide : formaliser les options par une série de documents à caractère officiel destinés à cadrer les différents intervenants pour les actions futures ;
- D'un cahier des prescriptions architecturales, urbaines et paysagères ;
- D'une estimation détaillée des coûts d'aménagements

Sous réserve de la décision du comité de pilotage du CUCS prévue le **13 août 2010** l'opération, dont le coût total est évalué à **12 221 000 FCFP**, est financée à hauteur de **80%** par le CUCS (**9 776 800 F CFP**) et **20%** par la commune (**2 444 200 F CFP**).

Délibération n° 2010-57

Unanimité
Dont 4
procurations

Sur le rapport n° 2010-46 présenté par Monsieur Roméo LE GAYIC,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique, ci-joint, relatif à l'opération «**Aménagement du jardin collectif et partagé de Mama'o AIVI**». Le financement de cette opération dont le coût est estimé à **7 010 408 FCFP TTC**, s'effectue comme suit :

- Subvention du syndicat mixte au titre du CUCS (80 %) : **5 608 326 F CFP**
- Part communale (20 %) : **1 402 082 F CFP**

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du CUCS à cette opération.

2. Aménagement du jardin collectif et partagé de Mama'o AIVI :

Projet **pilote**, lieu de découverte et de sensibilisation, le jardin collectif se veut être un support d'animation du quartier. Ce projet apparaît comme un **élément de réponse simple et rapide**, face à des besoins sociaux, économiques et environnementaux perçus dans le cadre d'une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre. Enfin, il est initialement réalisé à titre expérimental et est amené à évoluer dans le temps.

Le projet a pour objectifs :

- de participer au développement du lien et de mixité social, en favorisant la participation des habitants à la dynamique de quartier, l'insertion des publics fragilisés et éloignés de l'emploi tout en initiant une dynamique participative, développée en partenariat avec la population et les associations locales ;
- d'apporter une éducation à l'environnement et un apprentissage du « bien manger », via une sensibilisation à la protection de l'environnement et un travail développé autour des thématiques de la santé, de l'alimentation et de l'hygiène de vie ;
- de favoriser l'accès à une alimentation saine pour les ménages les plus modestes ;
- de contribuer à une amélioration durable du cadre de vie au sein du quartier de Mama'o Aivi.

Relevant d'une démarche participative et partenariale, la réalisation du jardin partagé permet donc de proposer à court terme des événements et des activités collectives de jardinage à vocation d'éducation, d'insertion sociale et économique, et créatrices de lien social. La réalisation de certains travaux pourrait ainsi être confiée à un public en insertion, favorisant des lors leur accompagnement social et professionnel. De même, le jardin pourrait acquérir à l'avenir, une fonction d'atelier ou de chantier d'insertion.

Cette initiative permet également de valoriser ses « jardinières » et « jardiniers », ainsi que les ressources locales en tissant des relations avec d'autres structures (associations de quartier, établissements scolaires, centres de loisirs, projet éducatif local de la ville...).

En outre, d'un point de vue écologique, ce projet pourrait être un formidable terrain d'expérimentation pour la pratique de la culture biologique, favorisant ainsi un mode de culture respectueuse de l'environnement.

D'une surface d'environ 1 100m², différentes activités sont prévues sur cette emprise. Le jardin est ainsi partagé en plusieurs parcelles qui ne sont pas traitées de la même manière :

- activité potagère (légumes, fruits, fleurs) ;

- local à matériel (cabanon de jardinage) ;
- zone de semis couverte d'une ombrière ;
- lieu de détente.

Enfin, l'implantation au sein du jardin d'une activité de compostage (par le biais d'un bac à compost), de toilettes (de préférence des toilettes sèches) ainsi que des plantes ornementales, sont des éléments qui pourrait être aménagés dans l'avenir, mais dont la réflexion est amorcée.

Sous réserve de la décision du comité de pilotage du CUCS prévue le **13 août 2010** l'opération, dont le coût total est évalué à **7 010 408 FCFP**, est financée à hauteur de **80%** par le CUCS (**5 608 326 F CFP**) et **20%** par la commune (**1 402 082 F CFP**).

Monsieur Roméo LE GAYIC demande le retrait de l'ordre du jour du rapport n° 2010-47 relatif à un projet de délibération approuvant le projet de modification de la convention n° 87-2 du 21 mai 1987 relative à la gestion de la cuisine centrale. La commission permanente a émis le souhait de procéder à une réactualisation de cette convention et de mener une réflexion plus avancée au niveau juridique. Une nouvelle rédaction de cette convention sera proposée aux membres de la commission lors d'une prochaine réunion de travail.

Délibération n° 2010-58	Unanimité Dont 4 procurations
<p>Sur le rapport n° 2010-48 présenté par Monsieur Michel BUILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique relatif à l'opération « Construction de blocs de caveaux hors-sol ». Le financement de l'opération dont le montant total s'élève à 30.000.000 FCFP est prévu comme suit :</p> <p>Sur Fonds Propres de la commune : année 2010 : 24.000.000 FCFP – tranche ferme Sur Fonds Propres de la commune : année 2011 : 6.000.000 FCFP – tranche conditionnelle Coût total de l'opération : 30.000.000 FCFP AUTORISE le Maire à lancer les appels d'offres et à signer les marchés à intervenir.</p> <hr/> <p><i>La Commune de Papeete a en projet la réalisation et l'aménagement de cinq blocs de caveaux hors-sol, sur l'extension du 1^{er} étage du cimetière communal de l'Uranie.</i></p> <p><i>Une première construction 'test', composée de 30 caveaux, y a déjà été construite pour un montant total de 6.000.000 FCFP et a séduit la population, car la demande d'acquisition de ces derniers a été très importante.</i></p> <p><i>Ces constructions permettront de doubler la capacité d'accueil des concessions disponibles.</i></p> <p><i>Le montant de l'opération inscrit au budget communal 2010 sous la référence 2010007/ 2313-026, est estimé à 30 millions de francs CFP répartis comme suit :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- 24.000.000 FCFP sur l'année 2010 en tranche ferme (pour 4 blocs de caveaux hors sol)- 6.000.000 FCFP sur l'année 2011 en tranche conditionnelle (pour le dernier bloc).	

Délibération n° 2010-59	Unanimité Dont 4 procurations
<p>Sur le rapport n° 2010-49 présenté par Monsieur Michel BUILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°12/2010 du 12 février 2010 passé avec l'entreprise STEP.</p> <hr/> <p><i>Par délibération n°2009/75 du 15/09/2009, le conseil municipal a autorisé la signature d'un marché n°12/2010 avec l'entreprise STEP pour la reconstruction de la cantine de l'école TAMANUI, pour un montant de 25 472 425 FCFP TTC</i></p>	

pour le lot n°1 (Démolition – Gros Œuvre).

Afin de rendre plus fonctionnel cette nouvelle structure, un élargissement de la coursive d'accès au réfectoire s'avère nécessaire.

Le coût de ces travaux supplémentaires est évalué à 1 548 844 FCFP TTC, soit environ 6% du marché initial.

Délibération n° 2010-60

Unanimité
Dont 4
procurations

Sur le rapport n° 2010-50 présenté par Monsieur Charles FONG LOI,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **AUTORISE** la prise en charge à 100% des frais d'acte relatifs à l'échange foncier à intervenir entre la Commune de PAPEETE et M. Thierry MARTIN.

Deux propriétés des conjoints Gaston MARTIN sont concernées par des projets routiers retenus au Plan Général d'Aménagement de la Ville de PAPEETE :

- *Le percement de l'Avenue Georges BAMBRIDGE à Faariipiti*
- *Et le percement des rues non dénommée et Philippe Bernardino à Manuhoe.*

Pour permettre à la commune d'appréhender ces parcelles, et suite à l'accord des propriétaires, il a été convenu de procéder par la voie d'un échange foncier sans soulte acté par délibération 2006-56 du 14 septembre 2006.

Après la délivrance du document d'arpentage afférent et suite à un conflit familial, les conjoints MARTIN ont sollicité la mise en instance de cet échange.

Le conflit familial est résolu et un acte de partage a été rédigé et transcrit.

Monsieur Thierry MARTIN, fils de Monsieur Gaston MARTIN, est à présent propriétaire des deux parcelles touchées par les projets communaux.

Par lettre du 15 juin 2010, M. Thierry MARTIN sollicite la prise en charge des frais d'échange par la Commune qui sont normalement partagés.

Ces frais sont évalués à environ 492 000 FCFP suivant l'attestation faite par Maître Villet.

Délibération n° 2010-61

Unanimité
Dont 4
procurations

Sur le rapport n° 2010-50 présenté par Monsieur Charles FONG LOI,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** le projet de partenariat avec l'Établissement de l'Aménagement et du Développement en vue de la réalisation d'un aménagement urbain dans le secteur de Taunoa, rue Bougainville. **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Établissement de l'Aménagement et du Développement, à financer et à engager les études et préparer les dossiers techniques définis comme étant à la charge de la commune et tels que décrits à la convention de partenariat, à signer tout document et engagement qui relève de la convention de partenariat.

IMPUTE au budget communal, les dépenses y afférentes

Les opérations qui en découleront seront présentées, le moment venu, pour approbation et inscription des dépenses au budget communal.

Le percement de la rue Bougainville, situé dans le quartier de Taunoa, est inscrit au Plan Général d'Aménagement de la commune et doit permettre, avec ses liaisons aux prolongements des rues Moerenhout et Wallis, de desservir un vaste îlot de 10 hectares. Le PGA de 2003 lui attribue clairement une vocation de desserte du quartier d'habitation, reliée éventuellement au cours de l'Union Sacrée par un aménagement piétonnier.

Cette voie doit contribuer au développement urbain de la Ville et à l'amélioration des conditions d'habitat.

La commune maîtrise 90% de l'emprise foncière nécessaire au percement de la rue Bougainville et possède des résiduels fonciers aux abords du projet de voie.

L'Etablissement de l'Aménagement et du Développement, dans le cadre du plan de relance économique du Pays et avec le levier du contrat de projets 2008-2013, étudie la programmation d'opérations de logements (sociaux et intermédiaires) dans ce quartier. Il a procédé à des acquisitions foncières dans ce sens et à des premières esquisses d'aménagement.

Les enjeux d'aménagement de cet îlot sont conséquents :

- *Le désenclavement d'un cœur d'îlot et l'amélioration des déplacements,*
- *L'assainissement du quartier et la mise aux normes des réseaux enterrés,*
- *La résorption de l'habitat insalubre et le relogement des familles dans des conditions décentes,*
- *L'organisation urbaine d'un quartier appuyée sur des espaces publics de qualité,*
- *La valorisation du foncier communal,*
- *La participation au plan de relance de l'économie locale et aux objectifs du contrat de projets Etat – Pays.*

Dès lors, la Ville et l'Etablissement de l'Aménagement et du Développement souhaitent conduire ce projet urbain conjointement, dans le cadre d'une convention de partenariat.

Les grands principes de ce partenariat, déclinés en détail dans la convention, sont les suivants :

L'EAD s'engage notamment à :

-Prendre en charge financièrement :

- *Les études générales d'aménagement des voiries de l'îlot,*
 - *Les études de conception des VRD et des espaces publics liés à réaliser,*
 - *La réalisation des VRD,*
 - *La réalisation d'espaces publics dont une aire de jeux pour enfants,*
 - *La prise en charge de tous les frais de géomètre, expert, notaires et de frais de transcriptions*
 - *L'acquisition de l'angle de la parcelle BR81 concerné par l'alignement routier (19m²),*
- *Contribuer à la construction d'une station d'épuration pour les besoins de ses immeubles,*
 - *Réaliser les bâtiments de logements (environ 90 logements répartis en 3 bâtiments),*
 - *A favoriser l'accès des populations du quartier d'abord, de Papeete ensuite, à ces programmes immobiliers,*
 - *A rétrocéder gratuitement la voie et les espaces publics liés à la commune en fin de travaux,*
 - *A laisser libre de toute construction et accessible au public une bande latérale de 6 mètres depuis la voie, aménagée en espace végétalisé et piéton.*

La Ville de Papeete s'engage à :

- *Mener la procédure de déclassement de la voie au plan général d'aménagement,*
- *Mettre à disposition le foncier dont elle dispose dans ce quartier,*
- *Réaliser le carrefour à l'intersection de l'avenue du Commandant Chesse et de la rue à construire,*
- *Réaliser une STEP permettant notamment d'accueillir les eaux usées produites par les trois ensembles immobiliers,*
- *Accepter les réseaux Eaux usées et adduction d'eau potable et les incorporer aux concessions,*
- *Céder définitivement une partie du foncier,*
- *Entretien des espaces publics qui lui auront été cédés ainsi que la voirie après affectation.*

Ces engagements réciproques sont équilibrés et ne font pas l'objet de soultes de l'une des parties envers l'autre.

Ce partenariat permettra la réalisation d'un investissement total de plus de 2 milliards, et conduira à une revitalisation de ce quartier.

IV°) Questions orales : (Article L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Néant

V°) Questions Diverses

** Monsieur Aldo SARCIAUX souhaite qu'une opération de ravalement de façade des bâtiments du centre ville soit effectuée afin de redynamiser la Capitale.

Monsieur Aldo SARCIAUX souhaite également qu'une réflexion soit faite au sujet d'un nouveau plan de circulation en prévision de la prochaine rentrée scolaire.

** Monsieur Roméo LE GAYIC émet le souhait que la convention portant conditions de mise à disposition de matériels dans les CJA signée avec le Ministère de l'Éducation soit de nouveau réexaminé.

** Madame Mareva TRAFTON informe le Conseil municipal que la journée des Matahiapo est prévue le 1^{er} octobre 2010.

** Mademoiselle Hinatea TAMA souhaite qu'une réflexion plus approfondie soit faite au sujet de la politique d'affichage.

** Monsieur Alban ELLACOTT informe le conseil municipal que l'inauguration de l'espace symbolique dénommé Parc Hokuléa se déroulera à la fin du mois d'août.

** Madame Nicole BOUTEAU informe les membres du conseil municipal qu'une délégation de Païta sera reçue à la Mairie le lundi 12 juillet 2010 suivie d'une visite du Marché de Papeete.

Madame Florienne PANAI propose que les élus présents apportent deux couronnes de fleur pour accueillir cette délégation.

** Madame Mareva TRAFTON avise le conseil que la Commune ne bénéficiera plus de la participation du FIP pour le financement du tri des déchets (SEP).

** Monsieur le Maire souhaite revenir sur les propositions de Monsieur Aldo SARCIAUX et propose qu'un séminaire soit programmé sur la situation autour des établissements scolaire. Il demande à la Direction de la Police Municipale de réfléchir aux diverses mesures à prendre pour faciliter la fluidité de la circulation aux alentours des collèges et des écoles.

Il revient également sur l'embellissement de la Ville.

Madame Victorine SHAN SEI FAN avec la participation de madame Danielle LIVINE, les stewart urbains ont recensé les bâtiments et tentent de sensibiliser les propriétaires avec difficultés.

Mademoiselle Hinatea TAMA propose de créer un dispositif d'aide aux commerçants.

** Monsieur le Maire propose de renforcer nos liens avec la Ville de Shanghai. Il souhaite que la Commune se préparer à recevoir les touristes chinois, ce sera la contribution de Papeete à la promotion touristique. Il souhaite également sensibiliser les affaires étrangères sur le problème que rencontrent les touristes chinois pour l'obtention d'un visa.

Monsieur Myron MATAOA propose de former nos jeunes à la culture chinoise pour permettre un meilleur accueil.

** Monsieur le Maire informe son conseil qu'une convention de financement a été signée avec le Vice-président du Pays concernant 4 grandes opérations :

- Extension du cimetière communal (1^{ère} tranche)
- Mise en conformité de la piscine municipale de Tipaerui
- Assainissement des eaux usées du quartier du commerce
- Réaménagement du marché municipal

Une visite du gouvernement est prévue le vendredi 16 juillet 2010 à partir de 9h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

La Secrétaire de séance

Le Maire

Sylvana PUHETINI

Michel BUIILLARD